

A vous de jouer maintenant !

"Qui veut gagner
de la sécurité ?"

ENSEIGNEMENT

Comment se rendre à l'école en toute sécurité ?

Guide des bonnes conduites à suivre...

1) Vous êtes pressé(e) mais il n'y a plus de place sur le parking devant l'école, vous décidez :

- ☐ de vous garer dans l'école, il y a de la place dans le préau.
- ☐ de marcher un peu (ex. en vous garant rue du 8 mai ou rue de la Commune), cela vous fera du bien.
- ☐ de faire descendre vos enfants tout en roulant.

2) Il reste seulement une place devant l'école, vous vous gardez :

- ☐ sur le passage piétons devant l'entrée de l'école.
- ☐ sur le zébra réservé aux bus.
- ☐ rue du 8 Mai ou rue de la Commune.

3) Un car scolaire est stationné à sa place, vous pensez,

- ☐ qu'il est gonflé de vous piquer votre place.
- ☐ que pour une fois les enfants ont pu monter en toute sécurité
- ☐ la prochaine fois, vous arriverez 5 minutes plus tôt pour vous mettre sur le zébra.

4) Vous cherchez une place pour vous garer depuis 10 minutes,

- ☐ vous ronchonnez et klaxonnez à tout va.
- ☐ vous réfléchissez et vous vous apercevez que c'est exactement le temps que vous auriez mis en venant à pied.
- ☐ vous changez de métier, pour devenir chauffeur de car scolaire et pouvoir ainsi vous garer sur le zébra.

5) Vous êtes chauffeur de car scolaire, quelqu'un est encore garé sur le zébra :

- ☐ exaspéré(e), vous ramenez tous les enfants chez eux, allez zou !
- ☐ vous pensez, que fait la police ! toutes ces voitures mériteraient des PV.
- ☐ vous bloquez la route après tout, vous n'avez pas le choix.

Solutions : Vous n'avez pas trouvé toutes les bonnes réponses ? Demandez à vos enfants, ils vous aideront !

Le « Guide des bonnes pratiques à suivre » a pour vocation de faire prendre conscience à chacun d'entre nous de l'importance du respect de l'autre, du code de la route, du savoir « vivre ensemble » afin que les enfants et les adultes puissent circuler en toute sécurité près des écoles et ailleurs dans la ville.

Ce document est le fruit d'un travail mené il y a quelques années par la Ville en collaboration avec les parents d'élèves, les enseignants et les délégués départementaux de l'Education Nationale. Il est apparu utile de le donner à nouveau à chaque parent à l'occasion de la rentrée scolaire 2017-2018.

Je pense au Vélobus et au Pédibus !
Je peux contacter le service
Enseignement au 02 40 32 29 11
pour obtenir des renseignements.

À pied, à vélo, en car ou en voiture...

Que vous vous rendiez à l'école à pied, à vélo, en car ou en voiture, voici quelques conseils :

- **à pied** : marcher sur les trottoirs, traverser sur les passages piéton (le rôle des adultes est essentiel. L'apprentissage de la circulation doit se faire le plus tôt possible, celui-ci s'effectue dans la rue, au quotidien, par l'observation et l'explication).

- **à vélo** : même à vélo, on doit respecter le code de la route : marquer le stop, respecter les règles de priorité, privilégier le port du casque notamment. Roulez le plus souvent avec l'enfant pour, progressivement, faire son éducation routière par la démonstration. Il ne suffit pas de lui apprendre les règles en vigueur. Il est indispensable de vérifier qu'il les a bien comprises et qu'il les respecte. Et assurez-vous qu'il est capable de repérer les dangers qui le guettent (ex : voiture qui déboîte sans prévenir...).

- **en car** : vous pouvez utiliser une chasuble pour l'enfant qui doit faire seul les trajets maison/arrêt. Un enfant bien vu est un enfant en sécurité. Choisir le car scolaire, c'est donner l'habitude dès le plus jeune âge d'utiliser les transports en commun. Cela permet aussi de désengorger rues et parkings situés aux abords des écoles. Quatre circuits sont à disposition des élèves. Inscription sur www.nantesmetropole.fr et souscription de l'abonnement sur www.tan.fr

- **en voiture** : pensez avant tout au co-voiturage ! N'hésitez pas à vous mettre en réseau entre vous et avec les parents délégués. Moins il y aura de voitures aux abords des écoles, plus vos enfants seront en sécurité. Si vous utilisez votre voiture, n'oubliez pas : de respecter la limitation de vitesse, de ne pas vous garer sur les trottoirs, ni sur les passages piéton pour ne pas gêner les piétons, de ne pas vous garer sur les zébras (exclusivement réservés aux cars), de faire attention en reculant (un enfant peut ne pas être visible derrière une voiture).

Exemples de tarifs de contraventions :

- véhicule stationné sur un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite : 135 €
- véhicule stationné sur un trottoir : 35 €

Où se garer à Chateaubriand ?

Ce à quoi je dois faire attention...

"Priorité aux piétons, aux personnes accompagnées de jeunes enfants, aux poussettes, aux personnes à mobilité réduite..."

